



BELGIQUE - BELGIE

P.P. - P.B.  
B - 22

P 008189

Bureau de dépôt :  
1099 Bruxelles X  
Editeur responsable :  
Camille Baise  
Rue M. Liétart 31 bte 1  
1150 Bruxelles

# Signes des Temps

N°1

## Guerre, mémoires et réconciliation : quelles voies ?

Publication de Pax Christi  
Wallonie-Bruxelles  
Paraît 5 fois par an

**JANVIER-FÉVRIER 2015**

Avec le soutien  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



# Sommaire

## Comité de rédaction

Jean Debelle,  
Géraldine Duquenne,  
Jennifer-Christelle Essolomwa Botewa,  
Amandine Kech,  
Françoise Mélard,  
Hervé Narainsamy,  
Marie Peltier,  
Colienne Regout,  
Bénédicte Rousseau  
Guillaume Sneessens.

## Rédaction-Administration

ASBL Pax Christi  
Wallonie-Bruxelles  
Rue Maurice Liétart, 31-bte 1  
1150 Bruxelles  
Tél. : 02 738 08 04  
Fax : 02 738 08 00  
E-mail : info@paxchristiwb.be  
Compte bancaire :  
BE 28-7995-5017-6120

## Photographies

Marie Peltier

## Mise en page

www.acg-bxl.be

**EDITORIAL** ..... 3

## DOSSIER

**La Bosnie-Herzégovine dix-neuf ans après la fin de la guerre :  
Le processus de réconciliation nationale n'a pas commencé**  
*Bénédicte Rousseau* ..... 4

**Œuvrer à l'entente des peuples  
Un rappel de notre histoire européenne...**  
*Jean Debelle* ..... 6

**L'Afrique du Sud, la mer, les vagues et le ressac**  
*Guillaume Sneessens* ..... 8

**Regard chrétien sur la réconciliation  
Un rappel historique de la naissance de Pax Christi**  
*Françoise Mélard* ..... 10

## PORTRAIT

**Le travail de mémoire post-conflit : à enseigner !**  
*Laure Malchair* ..... 12

## ACTUALITÉS DE LA PAIX

**Le retour des djihadistes en Belgique,  
prétexte pour une dérive sécuritaire ?**  
*Kim Tondeur* ..... 13

# Editorial

## Guerre, mémoires et réconciliation : quelles voies ?

**D**epuis ses origines, Pax Christi s'est toujours défini comme un acteur de paix et de réconciliation. Après les terribles déchirures qui traversèrent l'Europe durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'urgence était à la reconstruction d'espaces de dialogue, pour éviter de reproduire de nouveaux bains de sang, fomentés par le rejet et la haine de l'autre. S'il est bien question de conflits aujourd'hui terminés, le sens de notre action aujourd'hui est de continuer à approfondir cette dynamique de réconciliation, dans un contexte où de nombreux conflits perdurent à travers le monde. Car il est un risque majeur : penser que la violence est à jamais derrière nous, que nous n'avons plus à agir pour la paix. Considérer tout comme "acquis" peut en effet nous conduire à baisser notre vigilance, et à nous détourner de cet objectif. Nourrir notre réflexion de différentes expériences de réconciliation et de mémoires post-conflits, s'en inspirer, c'est aussi conserver à l'esprit que la paix est toujours à construire, que c'est un travail, une dynamique, un mouvement, et non quelque chose de figé et de "bétonné" une fois pour toutes.

C'est ce à quoi nous nous attacherons dans ce numéro, en jetant un œil à la fois sur le passé et sur différentes pratiques mises en œuvre à travers le monde pour se reconstruire après la guerre et l'oppression. Nous reviendrons ainsi sur notre histoire, et celle de la réconciliation franco-allemande, qui augurera l'édification européenne. Nous nous replongerons aussi dans les racines historiques du mouvement "Pax Christi", initiative chrétienne de réconciliation et de paix au sortir de la deuxième guerre mondiale. Nous irons par ailleurs nous (re)plonger dans deux expériences plus récentes, aux termes de tensions dont les plaies ne sont pas encore totalement refermées : celles de la Bosnie et de l'Afrique du Sud, deux pays/régions où la mémoire de l'injustice continue à meurtrir les cœurs et les corps. Nous donnerons aussi la parole à Justice et Paix, qui vient de mettre au point un outil pédagogique permettant d'aborder ces questions avec des élèves du secondaire.

Parler de paix et de réconciliation nécessite d'embrasser la question de la mémoire et de la justice. Nous savons en effet qu'on ne reconstruit rien sans prise en compte des blessures subies, de l'oppression qui a sévi et régné en maître. On ne devient pas frères et amis sans reconnaissance de la souffrance de l'autre, sans volonté de réparation et d'amendement. C'est sans doute cela qui relie les différentes expériences post-conflits : tenter de concilier volonté de dialogue et nécessité de justice. Car seule une prise en considération de toutes les mémoires permet de cheminer vers une paix durable, celle à laquelle nous aspirons, celle que nous continuons de vouloir défendre...

**Marie Peltier**

# Dossier

## La Bosnie-Herzégovine dix-neuf ans après la fin de la guerre :

### Le processus de réconciliation nationale n'a pas commencé

**Dix-neuf ans après la fin de la guerre et dans un contexte où les tensions nationalistes sont vives, la Bosnie-Herzégovine ne s'engage que très difficilement sur le douloureux mais ô combien nécessaire chemin de la réconciliation.**

La guerre de Bosnie-Herzégovine, conséquence tragique de la dislocation de la Yougoslavie à partir de 1980, opposa les populations serbes, croates et bosniaques entre 1992 et 1995. Cette guerre barbare a coûté la vie à plus de cent mille personnes et contraint des centaines de milliers d'autres à fuir.

Cette guerre débuta le 6 avril 1992 quand l'Armée populaire yougoslave, sous commandement serbe, attaqua la Bosnie-Herzégovine qui venait de proclamer son indépendance suite à un référendum organisé par les autorités bosniaques. Ce référendum, par lequel les populations croates et bosniaques se prononcèrent massivement en faveur de l'indépendance du pays, fut boycotté par la plupart des Serbes, qui en refusèrent les résultats.

Commence alors cette guerre génocidaire dont l'objectif est celui d'une purification ethnique orchestrée par les autorités et forces armées serbes. La guerre de Bosnie-Herzégovine ne s'achèvera qu'avec la signature, sous tutelle internationale, des accords de Dayton le 14 décembre 1995 par les présidents serbe, croate et bosniaque.

#### Un impossible devoir de mémoire

Près de 670 camps de détention issus de la guerre de Bosnie-Herzégovine sont recensés à ce jour. Parmi ceux-ci se trouve le camp d'Omarska, camp de concentration où 5000 à 7000 détenus bosniaques et croates furent torturés, battus et affamés entre mai et août 1992. Le nombre de morts dans ce camp pour cette période est estimé à 2000 personnes.

Le site – minier – du camp d'Omarska, cédé par les autorités locales serbes, appartient aujourd'hui au groupe industriel indo-britannique *Arcelor-Mittal*. Tandis que les Bosniaques y réclament la construction d'un mémorial, les Bosniens d'origine serbe, qui composent plus de 90% de la population dans cette région, sont majoritairement opposés à cette idée. *Arcelor-Mittal* va invariablement là où sont ses intérêts économiques, alors que la communauté internationale ne se positionne pas vraiment sur le sujet et que les Bosniens d'origine croate sont empêtrés dans des positions historiquement contradictoires. Par ailleurs, ce site est quasiment inaccessible pour la population.

Ce qui se passe à Omarska n'est pas un cas isolé et ouvre à la dramatique complexité de l'actuelle Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les autorités bosno-serbes ne reconnaissent que très difficilement les massacres perpétrés durant la guerre et ont tendance à vouloir en effacer les traces.

#### Une laborieuse sortie des accords de Dayton

Si les *accords de Dayton* de 1995 ont mis fin à la guerre, ils ont aussi tracé les contours d'une Bosnie-Herzégovine profondément divisée entre communautés, empêtrée dans un appareil étatique lourd et sous tutelle internationale. Ces accords qui se voulaient transitoires sont toujours d'application et n'ont pas su accompagner les peuples de Bosnie-Herzégovine dans un processus de réconciliation.

Dans un pays où les partis nationalistes ont largement remporté la mise lors des dernières élections et où le taux de chômage tourne autour des 40%, le *Bureau du Haut Représentant*, qui exerce la tutelle internationale, a posé des conditions politiques et économiques à sa fermeture. Ces conditions ne sont pas remplies à ce jour et le *Bureau* fait pression pour que la Bosnie-Herzégovine "travaille" à une possible entrée dans l'Union Européenne, ce que la communauté internationale considère comme un

gage de stabilité pour le pays et qui divise largement les Bosniens. Dix-neuf ans après la fin de la guerre, la Bosnie-Herzégovine ne semble sortie ni des *accords de Dayton* ni de ses conflits interethniques.

Dès lors, comment sortir la Bosnie-Herzégovine d'une tutelle internationale devenue inefficace à la reconstruction du pays ? Comment rendre aux Bosniens la main sur leur destinée nationale tout en s'assurant le maintien des acquis actuels ? Comment soutenir les peuples de ce pays à devenir réellement partenaires dans un processus de réconciliation vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur histoire et de la nation ? Ces questions sont devenues incontournables.

### Devenir partenaires dans la réconciliation

Entrer dans une dynamique de réconciliation, c'est apprendre à coopérer dans un processus de guérison, de transformation et de création d'un nouveau "vivre ensemble". Les différentes parties en présence deviennent alors interdépendantes, c'est-à-dire que l'une ne peut s'accomplir sans l'autre, dans leurs efforts de reconstruction d'un groupe, d'une collectivité, d'une nation qui tous tendraient vers une forme d'unité.

La Bosnie-Herzégovine est inscrite dans une direction différente, dans la mesure où tout y est structuré pour aller vers plus de séparation, avec la bénédiction de sa classe politique. Dans ces circonstances – pensons au cas d'Omarska – les histoires, les souvenirs, les douleurs de guerre des uns et des autres s'opposent en permanence et semblent insurmon-

tables. Il est urgent de créer un espace collectif à l'échelle nationale dans lequel chacun pourrait se dire dans un effort partagé de réconciliation. Dans cet espace, on chercherait ensemble la vérité des faits et non pas celle d'un impossible narratif commun, où la raison du plus fort l'emporte toujours et où les traumatismes sont ravivés sans jamais être traversés.

Pour aller vers la création de cet espace, sans lequel il ne peut y avoir ni justice ni pardon, nous avons besoin de voix qui porteraient avec puissance, autorité et présence une vision d'unité pour le pays, au-delà des clivages ethniques et communautaires. Dans cette

perspective, le seul véritable espoir politique nous vient du "*Democratic Front*", parti politique bosnien créé en 2014 qui semble porter un début de voix d'ouverture et de réconciliation. Il faudra toutefois suivre l'évolution de ses prises de position sur la durée.

Finalement, parlons de ces femmes et de ces hommes – bosniaques, serbes ou croates – qui depuis toujours manifestent une vision d'unité et oeuvrent sans relâche à la construction de leur pays au-delà des drames et clivages. Parlons aussi de ces nombreuses associations locales, **qui n'ont attendu ni hommes et femmes politiques ni oiseaux de mauvaise augure**, pour s'engager avec succès dans des initiatives de paix et de reconstruction du pays dès la fin de la guerre. *Srcem Do Mira* (Par le Coeur la Paix) dans la région de Kozarac est l'une d'entre elles. Alors, oui, une démarche de réconciliation en Bosnie-Herzégovine reste possible et ces voix qui portent un message de paix et d'unité nationale depuis ces terres presque oubliées ont plus que jamais besoin de notre soutien !

**Bénédicte Rousseau**

La **Bosnie-(et)-Herzégovine** est un Etat de l'Europe balkanique qui n'est pas réductible à la seule appellation de Bosnie et dont les habitants sont appelés Bosniens. Il s'agit d'une République dont la capitale est Sarajevo. Ce pays d'environ quatre millions d'habitants est composé de trois nationalités de traditions religieuses différentes :

- Musulmans ou Bosniaques (44 % de la population en 1991 - date du dernier recensement officiel de la population)
- Serbes, de tradition orthodoxe et parfois appelés Bosno-serbes (32 % de la population en 1991)
- Croates, de tradition catholique et parfois appelés Bosno-croates (17% de la population en 1991)

La Bosnie-Herzégovine est, depuis les *accords de Dayton* de 1995, scindée en trois entités territoriales ou régions non-indépendantes :

- La Fédération de Bosnie-Herzégovine, constituée elle-même de deux sous-collectivités, bosniaque et croate (capitale Sarajevo)
- La République serbe de Bosnie, majoritairement serbe (capitale Banja Luka)
- Le District de Brčko, territoire neutre et autonome, géré en partie par un superviseur international mandaté par l'ONU

# Œuvrer à l'entente des peuples

## Un rappel de notre histoire européenne...

*"Celui qui n'ose pas s'attaquer à ce qui est mauvais, sait mal défendre ce qui est beau"*

**Robert Schuman**

**La paix entre les peuples n'est jamais acquise une fois pour toutes ; des siècles d'histoire l'attestent. La maintenir est le fruit d'un long travail patient et tenace. Les nombreuses commémorations des derniers temps ne sont pas seulement des cérémonies du souvenir ; elles se veulent aussi et surtout un engagement à long terme pour consolider l'entente entre les peuples, au-delà des conflits qui les ont opposés.**

### Faire vraiment mémoire

Ces dernières semaines, de nombreuses cérémonies ont eu lieu pour commémorer le début ou la fin des conflits, tant il y a cent ans (1914-1918) qu'il y a septante ans (1940-1945) : notamment à Liège, Mons, Dinant, Ypres et en Normandie.

Bien sûr, on voulait tout d'abord, dans un devoir de mémoire, rendre hommage à ces milliers d'hommes morts au combat et se souvenir également des milliers de victimes civiles ; c'est après tout au sacrifice de ces combattants que nous devons d'être encore libres maintenant.

On peut espérer que ces diverses célébrations auront touché les générations plus jeunes et les aideront à réaliser toute l'horreur et toute l'absurdité de ces guerres.

Cette transmission inter-générationnelle est très importante pour la cohérence d'un Etat.

Mais, au-delà des beaux discours un peu idylliques, il s'agissait aussi, voire surtout, de consolider la volonté de paix, la réconciliation entre toutes les parties aux conflits - agresseurs et agressés.

Pour celles et ceux qui, nombreux aujourd'hui, n'ont pas connu ces deux guerres mondiales en Europe, la paix semble souvent aller de soi, être quasi naturelle ; on en oublie facilement sa fragilité.

En fait, elle est le fruit d'un très long travail au plus haut niveau et dans les opinions publiques.

Le **Traité sur la Coopération Franco-Allemande**, dit "**Traité de l'Elysée**", signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Adenauer et le Général de Gaulle, devient l'**emblème des intenses relations nouées entre la France et l'Allemagne**. Il répond à trois objectifs, exposés dans la brève Déclaration commune accompagnant le Traité :

Sceller symboliquement la réconciliation franco-allemande ;

- Créer entre les deux pays une véritable amitié ;
- Et favoriser ainsi la "*construction de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples*".

### S'engager pour la paix et l'entente entre les peuples

Après la fin des hostilités, des responsables politiques - côtés français et allemand - ont solennellement scellé des engagements à long terme.

Pour ce qui est de la réconciliation franco-allemande, se sont ainsi succédés six duos, présidents français d'une part - chanceliers allemands d'autre part, de Charles de Gaulle et Konrad Adenauer de 1959 à 1963 jusqu'à Angela Merkel / Nicolas Sarkozy et François Hollande de 2007 à 2014.

Leurs beaux gestes d'amitié amplement médiatisés ont pu marquer les esprits et convaincre les indécis.

*"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait."*

**Robert Schuman**, Déclaration du 9 mai 1950



On a quasi oublié le traité de l'Elysée, traité d'amitié bilatéral signé entre l'Allemagne et la France en janvier 1963.

La réaffirmation publique de cette volonté de réconciliation et de paix est d'autant plus nécessaire que resurgissent hélas aujourd'hui, jusque chez nous en Belgique, des tendances négationnistes et révisionnistes inacceptables, par des propos qui tendent notamment à relativiser la très grave dérive que furent le nazisme et le fascisme.

## Naissance de l'Europe

Au-delà de cette réconciliation bilatérale, c'est à la construction européenne que les responsables politiques des pays européens ont œuvré pour définitivement instaurer une ère de paix entre leurs Etats.

Dès 1950, la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) fut mise sur pied à l'initiative notamment du visionnaire que fut l'homme d'Etat français Robert Schuman.

Il est significatif que ce travail d'unification mit tout d'abord l'accent de façon pragmatique et réaliste sur l'économique ; la plupart des guerres trouvent en effet leur origine dans des conflits d'intérêt. Les neutraliser semble dès lors un préalable inéluctable.

Il serait fastidieux de vouloir rappeler ici les multiples étapes de cette construction pour passer de six membres en 1950 à vingt huit membres en 2013 : pas moins de huit traités internationaux successifs, instauration d'un parlement à Strasbourg (1957- 751 députés élus au suffrage universel), Union Douanière (1968), réunification allemande (1989-1990), création de l'Euro, monnaie européenne (2002), libre circulation des personnes et des biens (création de "l'espace Schengen" (1985-1990).

Mais il faut aussi mentionner les blocages et les échecs, entre autres quand il s'est agi de doter l'Europe d'une Constitution (2002-2003).

Ce bref rappel historique illustre l'énergie déployée pour progresser pas à pas dans l'élaboration d'une Europe réunifiée au-delà des diverses guerres qui ont jalonné son histoire.

*"Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions. [...] Les institutions peuvent, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives."*

Jean Monnet

## Essai d'évaluation

A ce stade de la réflexion, il nous faut tenter une sorte d'évaluation globale de cette pacification en réaction aux guerres qui ont dévasté l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle.

A l'actif du bilan, on peut certainement mettre principalement l'absence de conflit armé pour quelque 500 millions de personnes ; c'est un acquis immense qu'on peut raisonnablement espérer irréversible, du moins au niveau intra-européen.

Restent soit les menaces, soit le passif du bilan.

Il y a lieu de tout d'abord constater une montée de l'euro-scepticisme lié à un repli identitaire marqué dans plusieurs pays.

Les rêves suscitent souvent une grande déception avec le temps quand ils ne se réalisent pas pleinement à court terme.

Plus gravement, il faut constater l'orientation très néo-libérale de l'Union Européenne, orientation soutenue par le très puissant lobbying des multinationales ; le social est à la traîne.

Plus précisément, le choix récent de certains commissaires - y compris de son président - suscite questions et méfiance ; seront-ils autonomes face aux énormes pressions des milieux d'affaires ?

Pourront-ils constamment privilégier le bien commun plutôt que de se rabattre sur le plus petit commun dénominateur.

Se pose également la question de l'attitude de l'Europe face à l'immigration et plus largement dans les rapports Nord-Sud : l'Europe sera-t-elle une forteresse des nantis, soucieuse avant tout de défendre ses privilèges ?

Au niveau mondial enfin, alors que de nouveaux équilibres se dessinent entre les continents, l'Europe - qui n'est plus du tout le centre du monde - pourra-t-elle trouver une position adéquate dans le concert des Etats ?

Elle a en tout cas beaucoup de difficultés à formuler une voix commune.

Bref, l'œuvre est loin d'être finie pour les générations futures !

Il leur faudra retrouver l'enthousiasme des fondateurs, mais aussi la ténacité et l'efficacité.

## La paix éluçtable : vers une Europe pacifiée définitivement ?

Cela fait maintenant septante ans que la guerre a quasi disparu du continent européen.

Même si cela reste lent et rempli de sursauts nationalistes, on peut espérer qu'on est entré définitivement dans une ère de paix au sein de cette Europe.

Outre ces engagements pour assurer l'harmonie entre les Etats au niveau européen, on peut aussi souligner la portée exemplative de ces accords internationaux à l'égard de tous les peuples.

Surprenante coïncidence !

Dans le journal La Libre Belgique du 8 novembre 2014, le professeur Philippe van Meerbeek, psychiatre aux cliniques Saint Luc à Bruxelles, suggère de s'inspirer du modèle de réconciliation franco-allemand pour régler le problème communautaire belge : échanger le pardon du mépris francophone contre celui de la collaboration flamande.

A suivre !

Jean Debelle

# L'Afrique du Sud, la mer, les vagues et le ressac

L'Afrique du Sud est un pays de côtes. 2898 km précisément. Les plages du Cap, d'East London, de Jeffreys Bay, de Port Elizabeth, de Durban, entre autres. Autant de plages où viennent se briser les vagues, remportant avec elles ce qu'elles ont amené. D'autres côtes sont plus rocheuses, le ressac n'en est que plus violent.

Analyse Fédération Wallonie-Bruxelles

## La fin de l'apartheid

Mais l'Afrique du Sud est aussi le pays de l'apartheid ; ou était le pays de l'apartheid, jusqu'en 1991.

A ce moment, une question s'est posée : comment faire vivre ensemble des populations que tout avait violemment séparé ? Outre la symbolique du drapeau aux multiples couleurs, outre la notion de "nation arc-en-ciel", il fallait penser à tourner la page des crimes du passé.

La *Commission de la vérité et de la réconciliation* (CVR) est mise en place en 1995, sous la présidence de Nelson Mandela. L'objectif était d'élaborer une unité et une histoire nationale.

Il fallait pour cela que la commission puisse couvrir toutes les violations des droits de l'homme commises. Sont visés non seulement les crimes et les exactions politiques commis au nom du gouvernement sud-africain, mais aussi les crimes et exactions commis au nom des mouvements de libération nationale (*African National Congress*, etc.).

## Le fonctionnement de la commission de la vérité et de la réconciliation

Le principe était simple : les auteurs de crimes étaient invités à les confesser publiquement, en échange d'une amnistie pleine et entière. A défaut de confession publique, des poursuites judiciaires étaient prévues. Les victimes étaient invitées à témoigner devant la commission, et la promesse de cette amnistie totale devait pousser les auteurs à dévoiler des informations qu'eux seuls connaissaient sur les crimes commis. Parvenir à la réconciliation nationale tout en faisant la lumière sur le passé, en somme.

Sur papier, l'idée est séduisante, et cette étape était probablement essentielle pour l'Afrique du Sud.



Aussi cette commission, en son principe, a été de nombreuses fois copiée dans d'autres pays, pour espérer amener à une réconciliation nationale.

Mais cette étape nécessaire n'était bien entendu pas suffisante. Quels sont les ingrédients manquants ? On peut tenter, modestement, d'y répondre.

### L'absence de véritable "bras armé"

L'âme humaine est ainsi faite, qu'il est difficile de pousser certaines à l'amendement sans possibilité de les y contraindre. Et puis les choses sont probablement plus compliquées qu'il peut y paraître. Certains diront avoir obéi aux ordres, d'autres s'être défendus, d'autres encore prétendront avoir agi de façon légitime, et beaucoup de ceux qui diront tout cela le penseront véritablement.

De nombreuses études se sont penchées sur la commission et ses résultats, et il a été pointé du doigt que d'une part, vu le peu de preuves disponibles, la menace de sanction à défaut d'aveu était difficilement crédible, et que d'autre part, le bureau du procureur a montré fort peu d'entrain à ces poursuites.

Aussi il n'est pas étonnant de lire dans le rapport final de la commission, qu'elle critique l'absence de remords ou d'explications de certains anciens hauts responsables, et ce dans les deux camps. Lesquels accueilleront tous deux assez mal ce rapport final...

### Les inégalités économiques

Mais il est une autre raison qui rend difficile toute réconciliation, toute unité nationale.

L'Afrique du Sud est un des pays les plus inégaux en matière de répartition des richesses. Il est difficile, si pas impossible, dans ce contexte, d'amener le pays vers plus de stabilité, plus de cohésion. Ce n'est plus une fracture sociale, c'est un abîme. Et comment ne pas y voir encore une conséquence, un reste de l'apartheid...

La situation est telle que la criminalité a explosé (bien qu'elle semble amorcer une baisse pour le moment). Dans les villes, la bourgeoisie se barricade derrière des hauts murs électrifiés. Dans les campagnes, les fermiers blancs sont attaqués par des bandes organisées, et créent leurs propres milices.

La réforme agraire, qui consiste à racheter aux fermiers blancs des terres au prix du marché pour les redistribuer aux noirs, n'a pas changé la donne, de telle sorte que le gouvernement se tournera prochainement vers des expropriations. La politique de la discrimination positive a certes créé une bourgeoisie noire, mais n'a pas mis fin à la pauvreté dans les campagnes. Sans compter que les blancs se sont mis à fuir le pays. La longue marche vers la réconciliation n'est pas terminée.

### L'inévitable ressac

Faut-il voir dans tout ceci un échec des politiques de réconciliation mises en place ?

Je n'ai pu m'empêcher de repenser, en me penchant sur ce sujet, à l'œuvre de Tolstoï, *Guerre et Paix*, que j'ai lue il y a de nombreuses années. J'avais été frappé par la manière dont il décrivait la guerre inéluctable, l'incursion des troupes napoléoniennes jusque Moscou, et leur reflux ensuite par là où ils étaient venus, inéluctable lui aussi. Comme la vague qui afflue et se retire. L'afflux et le reflux, inéluctables, liés l'un à l'autre.

Pour bien comprendre les mentalités sous-jacentes en Afrique du Sud, il n'est pas sans intérêt de lire quelques romans qui abordent le sujet. Je pense par exemple à J. M. Coetzee, qui, dans "Disgrâce", décrit avec beaucoup de justesse une bourgeoisie pleine de mauvaise conscience, de culpabilité pour les crimes de ses ancêtres, et une communauté pauvre pleine de rancœur et criant vengeance, dans un pays où les autorités sont démunies.

Faut-il qu'il y ait dans tout cela, un coupable et une victime ? L'un qui soit dans son tort et l'autre qui soit dans le juste ? Rien n'est aussi simple et le monde ne sera jamais bipolaire.

S'il suffisait de punir un coupable, ou de l'excuser, pour penser les plaies innombrables des horreurs de l'apartheid et des luttes raciales qui en furent la conséquence, ce serait simple et peut-être qu'alors, la commission de la vérité et de la réconciliation aurait conduit à l'unité nationale. Mais cela ne pouvait être que la première étape.

La vague était trop forte, et il faut désormais attendre qu'elle se retire, sans créer de nouvelles violences, de nouvelles vagues, de nouveaux ressacs.

**Guillaume Sneessens**

# Regard chrétien sur la réconciliation

## Un rappel historique de la naissance de *Pax Christi*

**Pax Christi fut fondé au lendemain de la Seconde guerre mondiale par Mgr Pierre-Marie Théas, évêque de Montauban, et par une enseignante du Midi de la France, Marthe Dortel-Claudot. Mgr. Théas fut l'un des rares évêques à protester publiquement contre la déportation des juifs. Arrêté en juin 1944, il prêcha auprès de ses codétenus "l'amour de ses ennemis". C'est avec son support que Marthe Dortel-Claudot fonda un petit groupe de chrétiens catholiques pour prier pour la reconstruction de l'Allemagne et pour la paix.**

### "Réconciliation" et foi chrétienne

Durant ce 20<sup>ème</sup> siècle dans le monde, d'une manière ou d'une autre, nous avons connu des guerres mondiales ou des guerres civiles, des génocides, etc. Finalement, peu importe l'époque, il s'agit d'une source commune : une brouille (plus ou moins tenace) ou une désunion, due à divers facteurs : économiques, énergétiques, ethniques, etc.

Que signifie *réconcilier* ? Mot dérivé du latin au 13<sup>ème</sup> siècle, il est seulement utilisé vers 1350 dans la noblesse. Réconcilier est opposé à un divorce ou une rupture, c'est une action en vue de rétablir l'amitié entre des personnes désaccordées<sup>1</sup>.

Ce mot n'est pas identique à *conclier*, traduit par *assembler*. Réconcilier n'est pas rabibocher ou "recoller les morceaux". Le terme *réconcilier* a un préfixe de répétition, il équivaut à une *remise en état* et implique un pardon obligatoire. Jusqu'où pardonner ? Jusqu'au scandale de la Croix, du martyr actuel ?

La réconciliation est un des passages obligé pour que cessent les guerres comme les guéguerres entre voisins. Il s'agit d'un mouvement réciproque, il faut être deux, chaque partie doit accepter et assumer la réconciliation. Pour arriver à une réconciliation non seulement avec son voisin mais aussi avec Dieu, il faut d'abord être récon-

cilié avec soi-même. Pour les parties en conflit, la réconciliation exige une conversion personnelle, qui conduit à une paix de sa conscience puis à une rentrée en *communication*<sup>2</sup>.

Depuis peu, inspirés par les *Lettres* de St Paul, les auteurs parlent également d'une réconciliation avec l'Eglise. De plus, celle-ci offre un sacrement de la réconciliation. Il s'agit de *rentrer en grâce*. Nous n'abordons pas ici la théologie sacramentaire.

Dès l'Ancien Testament, l'homme rétablit des rapports fraternels avec le voisin, avec un autre pays. Par exemple, Jacob, de retour d'Égypte, court à la rencontre d'Esau son frère et *le prit dans ses bras, se jeta à son cou et l'embrassa en pleurant* (Gn 33, 4). Ce récit fait immédiatement penser, dans le Nouveau Testament, au retour à la maison paternelle du *fil prodigue* (Lc 15, 11-32). Par ses Epîtres, St. Paul est le chantre de la réconciliation.

Déjà au 6<sup>ème</sup> siècle, St. Benoît demande aux moines de ne pas se coucher avec une amertume sur le cœur; la tradition ecclésiale parle de *faire satisfaction*, d'une culpabilité, une demande de pardon à un membre ou à toute la communauté (RB 23-27).

Aujourd'hui, loin dans sa réflexion, Régine du Charlat se demande si le *crime contre l'humanité* est un *péché contre l'Esprit* dont parle Jésus dans son Evangile ? Autant de questions en vif débat; la réponse n'est pas aisée.

Une éventuelle opinion sur le sujet demande du recul : aller dans nos profondeurs, au plus bas de notre cœur<sup>3</sup>.

Le concile Vatican II parle de *réconciliation* dès la première constitution sur l'Eglise, *Lumen gentium*. Elle se retrouve dans les décrets relatifs aux relations des catholiques avec le monde, dans son aspect missionnaire *Ad gentes* et dans des relations de tous les hommes entre eux, *Gaudium et spes*.

La réconciliation concerne *le monde*, toute l'humanité sans exception. Voyons comment *Pax Christi* y trouve sa place.

### Aux origines de *Pax Christi*

*Pax Christi* s'origine dans cette perspective, le mouvement voulait s'inscrire dans la tradition vivante de l'Eglise. Il provient d'une idée née durant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, dans une ferme (camp) de prisonniers, le Stalag XIIIc à Wurzburg (Allemagne). Autour de soldats de diverses nationalités, dont des Français et des Belges (Papa y était), les Coriaces, enfin le peuple allemand côtoyé qui vit des conditions toujours plus dramatiques (faim, bombardements), l'aumônier, qui a 30 ans, Bernard Lalande (Paris), prend conscience d'une *internationalité de la fraternité* et d'une *catholicité horizontale*, le peuple de Dieu en devenir. Mû par un désir immense d'étendre la fraternité ainsi vécue, l'abbé Lalande éprouve sa créativité : un mouvement pour la paix et la réconciliation entre protagonistes du conflit prenait forme. En 1950, le cardinal Maurice Feltin (Paris) donne son "feu vert"<sup>4</sup>. Le Père Lalande met en place une *spiritualité chrétienne de la paix*. Il devance Vatican II, fait germer la semence de l'encyclique *Pacem in Terris* (1963) de Jean XXIII; il est expert à la 4<sup>ème</sup> session du concile pour l'élaboration du décret *Gaudium et spes* (1965).

Il y retrouve une *catholicité horizontale* par la présence d'évêques et cardinaux du monde entier.

Bernard Lalande veut enraciner le mouvement dans la Tradition vivante de l'Église, un évêque est à la tête de chaque équipe nationale, il est le *garant de l'unité* ou de la communion des catholiques (canon 586 du Code de 1983). Les flux migratoires actuels, l'arrivée de nouvelles croyances sur notre territoire, la présence renouvelée de l'interculturalité comme de l'interreligieux, la promotion de la formation d'acteurs de terrain, tous ces éléments modifient la donne.

Pour Bernard Lalande, il n'y a pas de paix sans réconciliation, la paix est l'affaire de tous. Comment *bâtir la paix* s'il y a une guéguerre avec son voisin de palier ou sur un héritage familial ? Pour arriver à une coexistence pacifiée, Bernard Lalande insiste sur *la force historique de la prière*. La paix est un don de Dieu. Les *Béatitudes* ne sont pas loin (Mt 5, 3-12 ; Le 6, 20b-26). La paix ne se vit que par la *paix du cœur*, celle d'un homme déjà récon-

cilié avec lui-même. Pour lui comme pour Jean XXIII, tous les hommes de bonne volonté collaborent à la *paix par un dialogue confiant* basé sur un respect mutuel. La paix est une *mission de l'Église* et une *compétence de la cité* sans distinction de personnes.

Lors d'un exposé au Congrès international de *Pax Christi*, tenu à Bergame, en 1966, Bernard Lalande précisa que *l'art de la réconciliation s'apprend*, il fait partie de l'apostolat de tout chrétien. Écoutons-le.

*Le réconciliateur, pour être écouté, suivi, doit d'abord être ou avoir été "l'homme de la différence". A la fois ou tour à tour, ceci et cela : deux patries, deux cultures, deux sensibilités, deux "appartenances", chacune lui appartenant et, en même temps, le faisant appartenir à d'autres, à d'autres communautés, ou réalités collectives, nationales - allemand et français - ou religieuses - catholique et protestant - par le sang, le baptême, l'amitié, internationale ou œcuménique.*

*Le réconciliateur est celui qui a su non seulement, mais vitalement intégrer,*

*concilier, ses propres différences et divergences, et aboutir ainsi à une situation nouvelle, à un résultat inédit, à une création originale... l'homme de la différence est devenu l'homme de la ressemblance.*

Tâche humaine, la paix par la réconciliation ne peut ignorer certains documents du concile : par exemple, *Ad gentes* (sur la mission et les relations de l'Église avec le monde) déjà cité, mais aussi *Nostra aetate* (sur les relations avec les religions non chrétiennes), qui ne peuvent malheureusement être traités dans ces courtes colonnes. Un nouveau regard sur la paix est dès lors permis.

**Françoise Mélard**

- 1 - Petit Robert, p. 1886.
- 2 - ADNÈS Pierre *Réconciliation*, in RAYEZ A., DERVILLE A., SOLIGNAC A., *Dictionnaire de spiritualité*, fasc. LXXXVI-LXXXVIII, Beauchesne, 1987, col. 236-246.
- 3 - DU CHARLAT Régine, *La réconciliation, pierre de touche du christianisme*, DDB, *Petite encyclopédie moderne du christianisme*, 1997, p. 99.
- 4 - ROUGÉ Michel, GUÉREND Jean-Pierre, *Gagner la guerre ou réussir la paix ? Une spiritualité chrétienne de la paix d'après la pensée du Père Bernard Lalande*, Parole et Silence, 2004, p. 19-21; 43; 77-81.
- 5 - WENGER Antoine (a.a.), *Vatican II. Chronique de la quatrième session*, Ed. Centurion, 1966, p. 122.

# Portrait

## Le travail de mémoire post-conflit : à enseigner !

Lors d'un conflit, différentes parties s'opposent. Après le conflit, ce sont les mémoires qui se déchirent. Une pluralité de mémoires naît en effet du vécu de chacun, de sa structure de personnalité, du contexte, etc. Prendre en compte cette question de la mémoire est fondamental dans les contextes d'après-guerre mais se révèle tout aussi important pour des sociétés qui n'ont plus directement vécu de guerre civile ou internationale depuis longtemps. Les enjeux liés au travail de mémoire permettent en effet de comprendre des questions politiques et sociales actuelles et de décoder le fonctionnement des sociétés, d'ici et d'ailleurs. En cette année symbolique de commémoration de la guerre 14-18, il est utile de pousser les jeunes à s'interroger sur le rôle de la mémoire et à comprendre les difficultés qui se présentent parfois encore des générations plus tard... Comment fonctionne la mémoire ? A quoi peut servir le travail de mémoire et comment peut-il avoir lieu ? Une piste concrète pour y travailler avec des jeunes à partir de 16 ans a été développée par *Justice et Paix* à travers son outil *Mémoriacion*.

En cette année symbolique de commémoration de la guerre 14-18, il est utile de pousser les jeunes à s'interroger sur le rôle de la mémoire et à comprendre les difficultés qui se présentent parfois encore des générations plus tard...

### Un outil concret : *Mémoriacion*

*Justice et Paix* a développé un outil pédagogique qui aborde ces questions complexes à travers des situations réelles et des témoignages, en insistant sur le lien entre mémoire collective et dimension démocratique. Au vu de ce qui précède, on comprend en effet aisément que la mémoire influe fortement sur la société. La manière dont une collectivité perçoit son passé influencera son comportement dans le présent et orientera ses choix par rapport au futur. Aider les jeunes à comprendre tout ceci par des mises en situation et une analyse de cas concrets est important !

*Mémoriacion* propose des supports théoriques et pédagogiques pour traiter cette thématique avec des jeunes à partir de 16 ans. Le cas concret qui sert de base au parcours proposé est celui de l'Espagne. La guerre civile vécue par ce pays, proche de nous à la fois géographiquement et culturellement, marque en effet encore profondément la société espagnole, dont de nombreux ressortissants vivent en Belgique et en France. L'élaboration du travail de mémoire n'a pas été – et n'est toujours pas – simple pour l'Espagne. Elle est en effet passée, au temps de Franco, par une phase de survalorisation de certains volets de la guerre avant de vivre une longue période d'oblitération forcée des événements passés. Ce n'est que récemment que la société espagnole dans son ensemble a pu

commencer à s'engager réellement dans un travail de mémoire, et cela se fait non sans mal...

Cet outil se veut modulable. Les trois carnets qui le composent suivent une progression logique (volet historique de la guerre civile et de la dictature – pluralité des mémoires – chemin vers le vivre ensemble) mais peuvent être exploités séparément. C'est précisément pour permettre aux jeunes à la fois de comprendre et de sentir, vivre, partager le vécu de cette population que l'utilisation d'outils médiatiques a été placée au cœur de l'outil.

S'il est en effet essentiel d'étudier le volet historique des faits, cet outil veut souligner l'importance d'aborder également le vécu et la mémoire de ces faits. A côté des vérités dites "historiques", se déploient en effet, au cœur de chaque société, des vérités plus subjectives et aux contours moins fixes. Elles sont à prendre en compte car la mémoire est intimement liée à la société, tout comme le travail de mémoire l'est à la démocratie.

Laure Malchair

### *Mémoriacion*, un outil pédagogique pour aborder le travail de mémoire

- Basé sur le cas de l'Espagne
- Pour animateurs/formateurs de jeunes à partir de 16 ans
- En vente à 5€

Intéressé(e) ? Besoin d'infos ? Contactez-nous au 02 7380801 ou [info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be)

# Actualité

## Le retour des djihadistes en Belgique, prétexte pour une dérive sécuritaire ?

**Ces djihadistes qui décident de rentrer au pays, on les appelle *returnees*. Ils reviennent du théâtre de guerre syrien, ont certainement vécu des expériences traumatisantes mais s'y sont aussi peut-être radicalisés à l'extrême. Entre la carotte et le bâton, quelles réponses apportent donc la communauté internationale et la Belgique face à un tel cas de figure ?**

Parce qu'ils sont engagés dans la coalition militaire menée par les États-Unis, certains pays tels que le Danemark, la Grande-Bretagne mais aussi la Belgique se montrent particulièrement préoccupés face au salafisme violent<sup>1</sup>. Pourtant, ce n'est pas la première fois que des ressortissants occidentaux s'engagent sur la voie du djihad<sup>2</sup>, et l'expérience de l'Afghanistan, de la Bosnie, de la Somalie ou encore de l'Irak montre que la probabilité de voir ces combattants étrangers perpétrer un attentat une fois de retour chez eux est faible. Et en effet, le djihad syrien est bien un djihad "défensif", qui invite à "combattre l'ennemi là où il agresse la communauté (c'est-à-dire dans des pays comme l'Afghanistan, la Tchétchénie, la Palestine", et aujourd'hui la Syrie), et non à porter la guerre "en Europe pour venger les civils musulmans"<sup>3</sup>. Aujourd'hui, certains événements récents tels que les fusillades au musée juif de Bruxelles et au parlement canadien nourrissent néanmoins les craintes, terreau de l'engagement sécuritaire.

### Le Danemark, le Royaume-Uni et le continuum des réponses politiques

En Belgique comme ailleurs, le débat politique se cristallise autour de deux enjeux : lutter contre le radicalisme violent et désamorcer la menace constituée par les *returnees*. On peut ainsi distinguer deux "réponses types" situées à l'opposé sur l'échiquier des possibles. Un premier pôle "prévention-compréhension" qui souligne l'importance de lutter contre les départs en combattant les discriminations et la pauvreté et qui appelle à l'accompagnement des jeunes victimes des filières de recrutement, cela en rappelant le caractère potentiellement traumatique de la guerre et du djihad. Un second pôle "répression-criminalisation", ensuite, qui met l'accent sur la menace des retours, parle d'échec de l'intégration (et de refus de l'assimilation des valeurs démocratiques) chez ces jeunes et appelle, pour plus de sécurité, à un renforcement des moyens de police ainsi que des sanctions économiques et pénales envers les [candidats] djihadistes.

Deux initiatives emblématiques permettent d'exemplifier ces stratégies. Au Danemark, la ville d'Aarhus a mis en place un programme original et

progressiste qui offre aux *returnees* un accompagnement médical et psychologique ainsi qu'une aide à la réintégration scolaire ou professionnelle, le tout dans un partenariat entre autorités locales, familles, mosquées et responsables communautaires. Outre-Manche, le schéma n'est pas si attrayant. *L'International Center for Counter-Terrorism (ICCT)* dénonce ainsi avec véhémence une proposition de la secrétaire d'État à l'Intérieur Theresa May, validée en mai 2014 par la Chambre des Lords et qui rendrait possible la déchéance de nationalité pour les djihadistes britanniques, *que ceux-ci possèdent plusieurs nationalités ou non*. Autrement dit, le Royaume-Uni s'apprête à rendre possible l'apatridie, cet espèce d'"exil médiéval" qui définit la nationalité et l'exercice de la citoyenneté comme un privilège lorsque ce sont précisément des droits !<sup>4</sup>

&gt;&gt;&gt;

- 1 - Pour une meilleure compréhension du salafisme et de ses multiples tendances, voir BOSSUT, Nicolas, 2013. "Instrumentalisation d'un salafisme fantasmé", [en ligne]. URL : <http://paxchristiwb.be/publications/analyses/instrumentalisation-d-un-salafisme-fantasmé,0000438.html>
- 2 - TONDEUR, Kim, 2014. "De la Belgique au djihad : cette idée horrible d'un occident "barbare", [en ligne]. URL : <http://paxchristiwb.be/publications/analyses/de-la-belgique-au-djihad-cette-idee-horrible-d-un-occident-barbare,0000523.html>
- 3 - Martinez, Luis, 2008. "Structures, environnement et basculement dans le jihadisme", Cultures et Conflits, 69, p. 156.
- 4 - PAULUSSEN, Christophe et Laura VAN WAAS, 2014. "UK measures rendering terror suspects stateless : a punishment more primitive than torture", [en ligne]. URL : <http://www.icct.nl/publications/icct-commentaries/uk-measures-rendering-terror-suspects-stateless-a-punishment-more-primitive-than-torture>



Cela ne signifie pas que le Danemark ne se dote pas de mesures répressives, ni que le Royaume-Uni s'engage uniquement dans une politique criminalisante : chaque pays met en place une combinaison plus ou moins savante entre approche sociale et sécuritaire. Coexistent ainsi entre ces deux "pôles" une kyrielle de réponses et stratégies politiques au problème du djihadisme et des *returnees* : de l'instauration en Suisse d'une "ligne verte" destinée aux familles à l'adoption de nouvelles lois antiterroriste en France et en Australie, en passant par la possibilité de confisquer les documents d'identité des candidats au djihad, comme c'est le cas en Allemagne.

### **De l'international à la Belgique fédérale : une stratégie déséquilibrée**

Malheureusement, que ce soit à l'ONU, à l'UE ou en Belgique, on constate dans les stratégies contre le djihadisme un déséquilibre flagrant qui favorise les mesures répressives et criminalisantes aux dépens d'une approche préventive plus *soft*.

C'est du moins la critique qu'adresse l'ICCT au Conseil de Sécurité de l'ONU sur la "résolution 2178" adoptée par ce dernier à propos des "combattants terroristes étrangers". S'il y est bien fait mention de la nécessité de s'attaquer à l'ensemble des causes du terrorisme en promouvant – entre autres – la cohésion et l'intégration sociales, le développement économique et la tolérance religieuse, le texte n'accorde pourtant aucune place à la description des stratégies et bonnes pratiques à suivre en ce sens. Tandis que les "instructions faites aux Etats lorsqu'il est question

de durcissement de la loi, de contrôle des fonds financiers, de renforcement des frontières ou de collaboration entre services de police sont [...] bien plus spécifiques et détaillées". L'ICCT condamne également le manque de clarté de la résolution (la notion de terrorisme n'y est elle-même pas définie) et, par conséquent, son trop grand champ d'application et son caractère potentiellement liberticide<sup>5</sup>.

La stratégie de l'UE est sensiblement identique. Au menu : mise en place dans tous les aéroports d'un système automatique de *screening* électronique de tous les voyageurs, restriction du contenu Internet en accord avec les grands hébergeurs (Facebook, Youtube, Google, etc.) et possibilité de confisquer les documents d'identité sur base non plus de preuves mais de "fortes suspicions", avec interdiction de quitter le territoire. Lorsqu'il analyse le rôle de l'UE dans la lutte contre l'Organisation État Islamique et les groupes radicaux violents, Gilles de Kerchove (coordinateur à la lutte pour l'antiterrorisme à l'UE) ne fera jamais mention des problèmes que constituent les inégalités socio-économiques et l'islamophobie : jamais.

En Belgique, enfin, fallait-il espérer autre chose d'une coalition fédérale MR-NVA-CD&V-VLD ? La tonalité sécuritaire transpire d'un bout à l'autre de l'accord gouvernemental dont celle-ci s'est dotée. Parmi les mesures les plus fortes contre la radicalisation, on trouve la volonté de sanctionner les départs à l'étranger qui s'effectuent dans le but de participer à un conflit armé, de lutter contre le cyberdjihadisme, d'isoler financièrement les groupes radicaux violents et de renforcer la coopération internationale en matière de sécurité. On y trouve

également une série de mesures stigmatisantes et caractéristiques d'une Justice à deux vitesses qui pénalise directement les belges d'origine étrangère. Par exemple, la déchéance de nationalité, le retrait du statut de réfugié ou de demandeur d'asile. Comme le Conseil de Sécurité de l'ONU et l'Union européenne, le gouvernement Michel 1er ambitionnait soi-disant une approche intégrale de la radicalisation violente : force est de constater que de telles ambitions sont restées lettre morte.

### **Des politiques liberticides et stigmatisantes, non mais et puis quoi encore ?! Ah, oui..., coûteuses et inefficaces !**

Cette volonté presque généralisée de gérer les départs en Syrie d'une main de fer soulève des questions évidentes. On voit que l'effet cumulé des multiples mesures évoquées ici résulte à la fois en une facilitation, une intensification et une diversification des pratiques sécuritaires et punitives (via le renforcement des mesures administratives et légales) applicables à l'ensemble des citoyens. Certes, de telles mesures sont – ou seront – appliquées dans le but de lutter contre des groupes dits "terroristes" qui ne respectent ni le droit international ni les droits humains et n'ont que faire de l'État de droit. Mais lorsqu'elles mettent en péril la liberté d'expression et la libre circulation des personnes, n'est-il pas temps de se demander si nos sociétés ne s'écartent pas précisément de cet idéal démocratique qu'elles entendent incarner ?

Et ce n'est pas tout, car certaines de ces politiques visent plus directement voire exclusivement les personnes issues de l'immigration. En Belgique, la facilitation de déchéance de nationalité et le durcissement des politiques migratoires fait particulièrement froid dans le dos. Non seulement stigmatisantes, ces politiques témoignent de surcroît d'un "rétrécissement inquiétant de l'identité belge en opposition à d'autres nationalités" ainsi que du triste succès de l'argument aujourd'hui répandu du "choc des civilisations"<sup>6</sup>.

Il est en effet malheureusement difficile de ne pas observer que ces choix étatiques contribuent à valider la recrudescence des différentes formes de racisme en Europe et, plus grave encore, à l'institutionnaliser. Si elles prétendent lutter contre le salafisme violent, force est de constater que de telles décisions génèrent plutôt les conditions propices à sa diffusion. C'est le serpent qui se mord la queue...

Mais enfin, ce choix d'une réponse à court terme qui mise largement sur la stratégie du bâton n'a-t-il que des désavantages par rapport à l'approche préventive ? Ça y ressemble. Et des désavantages, on peut en citer au moins deux encore. Anti-démocratiques, dangereusement nationalistes et racistes (osons le mot!), ces mesures sont aussi bien plus coûteuses, si bien que ce bon vieux prétexte de l'"austérité" peinerait à leur rendre justice. Enfin, elles sont aussi et surtout moins efficaces. Car en voulant décourager les jeunes de partir combattre en Syrie, elles les dissuadent surtout de revenir ! De là à créer une armée mobile de damnés et d'exclus, il n'y a qu'un pas.

Nourrir le radicalisme "ici" et pousser les jeunes à rester combattre "là bas", tout en entamant au passage notre État de droit, voilà le résultat plus que probable de la lutte répressive contre le djihadisme... Ô, aberrance politique, quand tu nous tiens...!

**Kim Tondeur**

5 - VAN GINKEL, Bibi, 2014. "The new security council resolution 2178 on foreign terrorists fighters : a missed opportunity for a holistic approach", [en ligne]. URL : <http://www.icct.nl/publications/icct-commentaries/-the-new-security-council-resolution-2178-on-foreign-terrorist-fighters-a-missed-opportunity-for-a-holistic-approach>

6 - Zian, Yasmina, 2014. "Déchéance de la nationalité. Des allemands aux jihadistes", [en ligne]. URL : <http://bildungsblog.hypotheses.org/208>

## Pèlerinage en Terre sainte à l'occasion de 70 ans de *Pax Christi*

**Pax Christi International vous invite à assister aux célébrations des 70 ans du mouvement qui auront lieu à Bethléem du 13 au 17 mai 2015. Bethléem a été choisie comme un symbole de l'engagement de *Pax Christi* pour la paix et la réconciliation. Le thème en sera: "Pèlerins sur le Chemin de la Paix"**

Le programme offre une variété d'événements allant des visites locales aux sessions de dialogue et tables rondes où les membres et les artisans de paix locaux pourront réfléchir et élaborer des stratégies sur les thèmes et les priorités de *Pax Christi*. En outre, il y aura toute une journée de festival d'anniversaire, célébré avec la population locale, y compris un marché, une variété d'événements, de divertissement et la remise du prix de la paix *Pax Christi*. Il y aura plusieurs occasions tout au long du programme pour se connecter à la réalité du travail de paix sur le terrain. Nous prévoyons également, en tant que réseau mondial, de lancer un nouveau projet stratégique pour notre travail de paix mondiale, pour les cinq prochaines années.

La pré-inscription est dès maintenant ouverte pour l'événement. La date limite de pré-inscription est fixée au **16 Janvier 2015**. Cette pré-inscription concerne vos informations de base et confirme votre participation.

### TARIF

Incluant l'hébergement, la pension complète et les frais de participation

- 750 USD - *Chambre simple*,  
13 mai repas de soir - 17 mai repas de midi
- 595 USD - *Chambre double*,  
13 mai repas de soir - 17 mai repas de midi
- 450 USD - *Chambre triple*,  
13 mai repas de soir - 17 mai repas de midi

Après votre pré-inscription, vous recevrez une confirmation de *Pax Christi International*. Vous continuerez également à recevoir des mises à jour et des informations complémentaires. Nous vous demandons de vérifier les conditions d'entrée et les formalités de visa.

Des représentants de *Pax Christi Wallonie-Bruxelles* seront présents à Bethléem. Nous invitons donc toute personne intéressée à se concerter avec eux pour organiser leur voyage.

## **Vous désirez nous soutenir ?**

**Compte bancaire : BE28-7995-5017-6120**

*Déduction fiscale à partir de 40 € sur base annuelle.*

**Notre association est également apte à recevoir des legs :** pour de plus amples informations, contactez votre notaire, ou contactez-nous au 02.738.08.04 ou par mail à [info@paxchristiwb.be](mailto:info@paxchristiwb.be).



ASBL Pax Christi  
Wallonie-Bruxelles  
Rue Maurice Liétart 31 bte 1  
1150 Bruxelles  
Tél. 02 738 08 04  
Fax : 02 738 08 00  
E-mail : [info@paxchristiwb.be](mailto:info@paxchristiwb.be)  
[www.paxchristiwb.be](http://www.paxchristiwb.be)